



Le Plateau de Mormal

Guide technique des paysages



Territoire & paysage

Ce guide intègre la présentation des paysages du territoire du **Contrat de Développement Rural «Plateau de Mormal»**, regroupant les **trois communautés de communes, du Pays Quercitain, du Bavaisis et des Vallées de l'Aunelle et de la Rhonelle**. Il décline les principales orientations paysagères. Simultanément **outil d'information** et **outil d'aide à la décision**, ce document s'inscrit dans la politique du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Complétant, à une échelle plus fine, la politique paysagère du Conseil Général du Nord, il se situe également à l'interface des orientations générales de la **Charte du Parc** et des **actions communales et intercommunales**.

A destination des élus et des acteurs locaux, ce **document de travail** peut être considéré comme un préalable informatif aux interventions, concernant l'aménagement du territoire.

Le Plateau de Mormal

Fiche de présentation

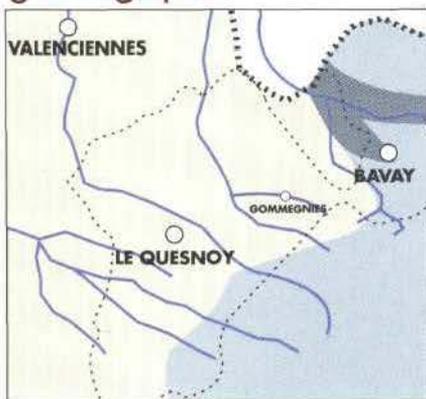
Descriptif

Le Plateau de Mormal constitue un territoire de transition entre, à l'Ouest, le Hainaut et le Cambrésis, et à l'Est, l'Avesnois. Situé à la croisée de ces grands pays, le Plateau de Mormal emprunte à chacun d'eux certains de leurs caractères, pour composer un ensemble de paysages diversifiés. Ceux-ci s'alternent selon des variations graduelles ou, au contraire, des ruptures.

A l'Est, le Plateau de Mormal s'appuie sur un front boisé, auréolé de bocage, formé par les lisières de la forêt de Mormal et de ses bois voisins. En progressant vers l'Ouest, le bocage cède le terrain aux cultures, pour se concentrer dans quatre vallées principales, et celles de leurs affluents. Formées par l'Hogneau, l'Aunelle, la Rhônelle et l'Ecaillon, ces quatre vallées incisent les plateaux selon des directions parallèles, orientées Sud-Est / Nord-Ouest.

Un territoire de transition

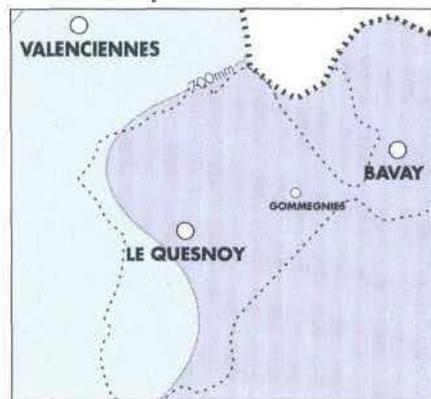
géologique



Pays de la Craie Affleurement de la Pierre bleue
 Pays de la Pierre bleue Cours d'eau
 Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal

Le Plateau de Mormal est situé sur un secteur de limite géologique entre, à l'Ouest, les Pays de la Craie (craie secondaire) et à l'Est, les Pays de la Pierre Bleue (calcaire primaire).

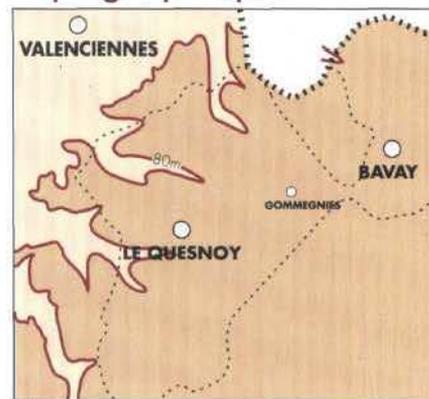
climatique



Pluviométrie annuelle
 600 à 700mm Courbe pluviométrique
 700 à 800mm
 Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal

Le Plateau de Mormal annonce la transition entre le climat atlantique du bassin de l'Escaut, et le climat semi-continentale de l'Avesnois, plus humide et aux amplitudes thermiques plus marquées.

topographique



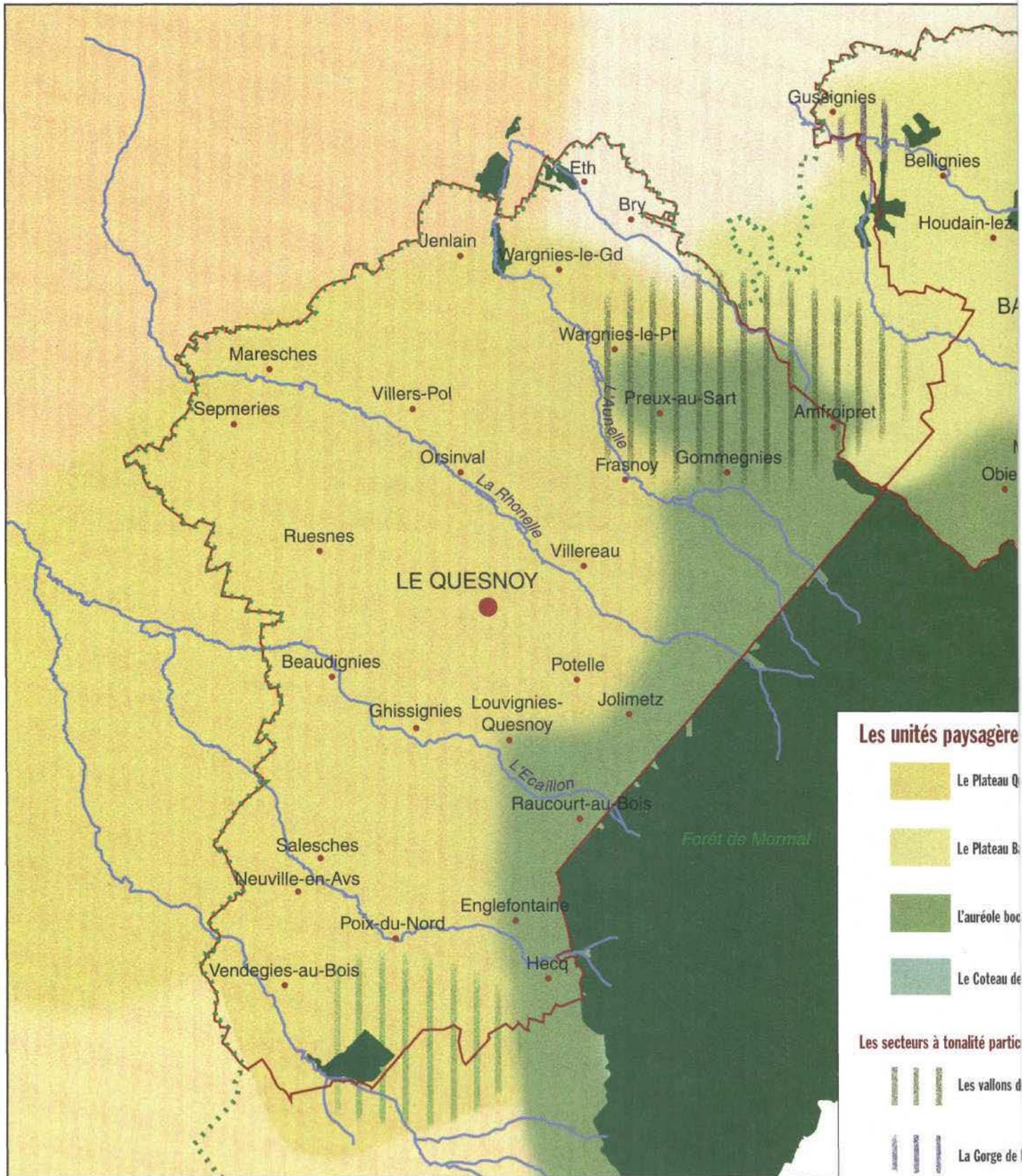
Altimétrie
 inf. à 80m «Bas-Pays» Courbe de niveau 80m
 sup. à 80m «Haut-Pays»
 Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal

La courbe de niveau 80 mètres est la côte de référence distinguant, dans la région, le «Haut-Pays» du «Bas-Pays». Cette limite altimétrique suit la frange Ouest du Plateau de Mormal.

Guide technique des paysages

Parc naturel régional de l'Avesnois

Les unités paysagères



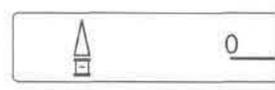
Les unités paysagères

- Le Plateau Q
- Le Plateau B
- L'aurole boc
- Le Côteau de

Les secteurs à tonalité partic

- Les vallons d
- La Gorge de
- Les vallons b... de Poix-du-N

Sources : Occupation du sol : SIGALE® / Limites communales, coeurs d'agglomérations, hydrographie, périmètre PNR - BD CARTO ©IGN 1989 / Unités paysagères : ENR 1999



Description

Le Plateau Quercitain

Vaste plateau cultivé, incisé de vallées bocagères aux directions parallèles, le Plateau Quercitain tire son identité de ce véritable rythme paysager plateau/vallée.

Il gagne en amplitude au fur et à mesure de sa progression vers l'Ouest. Les horizons s'ouvrent, les espaces tabulaires s'évasent, offrant alors un contraste accentué avec les vallées, intimes et bocagères.

Le Plateau Quercitain se fond, davantage qu'il ne s'en démarque, dans les grands pays qui l'environnent.

Le Plateau Bavaisien

Bordé d'espaces boisés et forestiers, le Plateau Bavaisien prend l'aspect d'une vaste clairière, striée par un réseau étoilé de sept voies romaines, qui irradient à partir de la ville de Bavay. Nombreuses sont les habitations disposées en «linéaire dispersé» le long de ces routes.

Le Plateau Bavaisien présente de subtiles ondulations. En effet, les nombreuses incurvations et les vallons secs le préservent de toute monotonie. Son paysage est composite : il entremêle les éléments cultivés et les éléments bocagers. Au Nord de la vallée de l'Hogneau, il entre graduellement en contact avec le Hainaut Wallon.

L'auréole bocagère

L'auréole bocagère, ceinturant le massif forestier de Mormal, présente une physionomie variable.

A la lisière occidentale de la forêt, c'est un plateau bocager aux vallonnements brefs, et aux nombreux ruisseaux. Ici, le maillage des haies et les hameaux linéaires obéissent à la direction d'inclinaison du plateau. Au Nord, des vallons plus prononcés et une répartition radiaire du parcellaire bocager créent une atmosphère d'immersion et de confinement. Au Sud-Ouest, l'auréole bocagère perd de l'épaisseur, pour se resserrer vers la lisière forestière.

Le Côteau de Mormal

Situé sur le bassin versant de la Sambre, le Côteau de Mormal s'incline en pente douce vers sa vallée. Au Nord, des bois étirés, reliés à la forêt de Mormal, l'isolent visuellement du Bavaisien et du bassin industriel sambrien. Dans la clairière ainsi formée prennent place les villages d'Hargnies et de Vieux-Mesnil. Certaines situations, en promontoire, offrent des vues sur le Val de Sambre. Le bocage, encore bien présent, apporte son épaisseur.

Les secteurs à tonalité particulière

Bien qu'intégrés à leurs unités paysagères respectives, ces secteurs présentent toutefois une tonalité particulière. Il conviendra donc d'y moduler les actions d'aménagement proposées à l'échelle générale de l'unité.

Les vallons de transition

Ils correspondent à un secteur de persistance bocagère, s'étendant au-delà de la limite que suit, partout ailleurs, la partie occidentale de l'auréole. La présence de plusieurs vallons a permis le maintien du système bocager, tandis que de petits plateaux accueillent des cultures. Ce secteur est placé en situation de pivot entre les trois unités paysagères environnantes, vers chacune desquelles il offre des transitions.

La Gorge de l'Hogneau

Dans cette partie encaissée de la vallée de l'Hogneau, bâti et végétation s'étagent sur des pentes parfois abruptes. Un esprit quelque peu «montagnard» se dégage alors des lieux. Les fronts de taille laissés par l'activité carrière, d'ailleurs toujours présente, en ont renforcé le caractère escarpé.

Les vallons bocagers de Poix-du-Nord

Situé à la confluence de deux cours d'eau, le territoire de Poix-du-Nord s'en trouve vallonné. Au sein d'une même étendue, restreinte, on dispose de points de vue sur les plateaux environnants, tandis que les fonds de vallons dégagent une ambiance fraîche et champêtre. En outre, l'organisation radiaire d'une partie du parcellaire bocager génère une impression de «confinement».



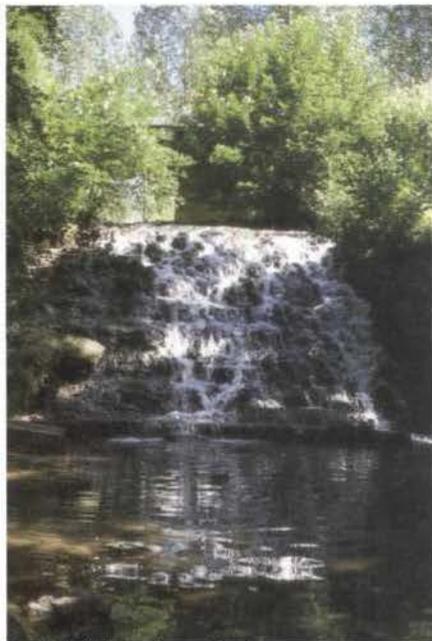
Paysages environnants

- Le Valenciennois
- Le Hainaut Wallon
- Le Cambrésis

- Bois, forêts
- Cours d'eau
- Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Village, bourg
- Chef-lieu de canton

5km

Un patrimoine naturel à préserver



Cascade de Quélipont - Preux au Sart/Frasnoy

La richesse du patrimoine naturel du Plateau de Mormal tient d'une part aux zones forestières et à leurs complexes bocagers associés, et d'autre part aux vallées. La plupart de ces espaces naturels figurent à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, lesquelles recouvrent 49% du territoire.

Ce patrimoine naturel ne relève pas d'une nature «sauvage», intouchée. Au contraire, il est le fruit historique des relations entretenues par les hommes avec leur environnement, au travers de leurs pratiques traditionnelles (agricoles, artisanales).

Ainsi, les bois et les forêts furent très tôt exploités, fournissant, notamment, la matière première à une activité sabotière, aujourd'hui totalement disparue. Le bocage, auréolant les espaces forestiers et occupant les vallées, fut installé pour les besoins de l'élevage. L'arboriculture (pommiers hautes-tiges) lui était fréquemment associée. Les rivières furent aménagées pour produire l'énergie motrice nécessaire aux moulins. Enfin, la présence de certaines couches géologiques (sables, Pierre bleue) permit le développement d'une activité carrière, encore présente au Nord du territoire.

Ce patrimoine naturel est non seulement à préserver, mais il convient aussi de lui donner de nouvelles destinations, de nouveaux usages, axés sur le tourisme, les produits du terroir, le cadre de vie..., de manière à ce qu'il demeure un atout vivant pour le Plateau de Mormal.



Vergers hautes-tiges à Gommeignies



Auréole bocagère

Un patrimoine architectural à valoriser



Le Quesnoy



Hon-Hergnies



Salesches



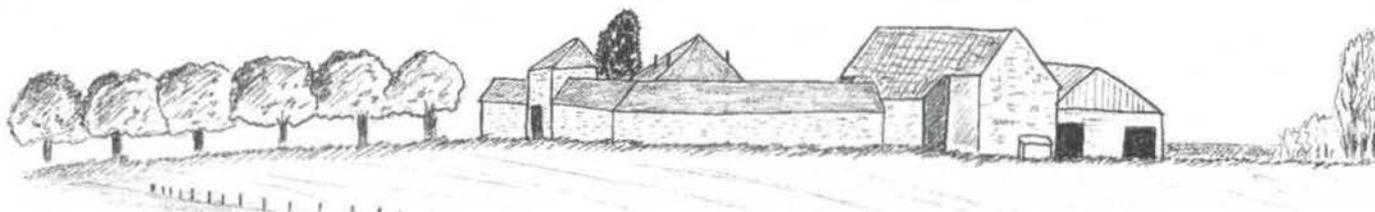
Sepmenes

Le patrimoine architectural du Plateau de Mormal est riche, et recèle une grande diversité.

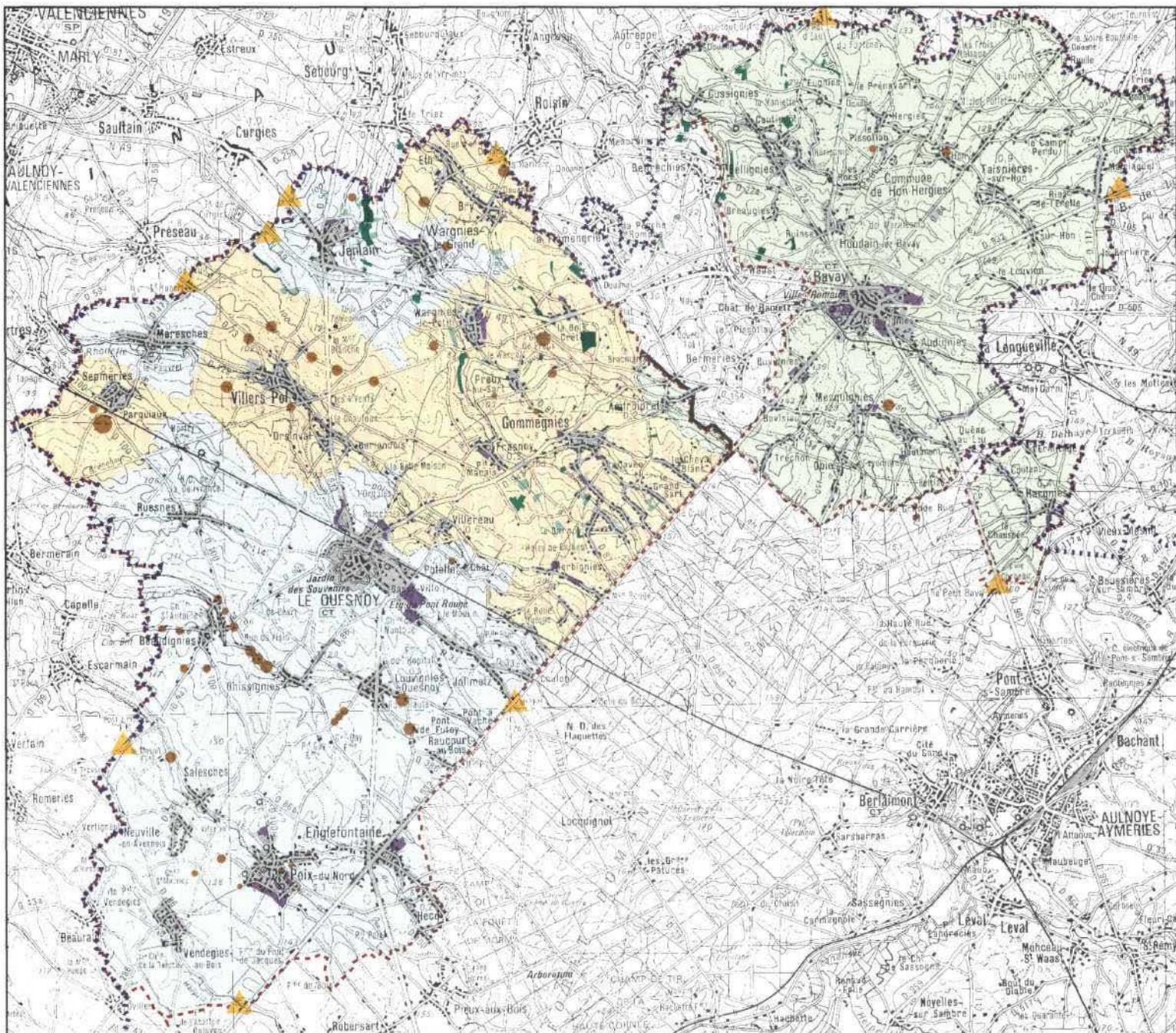
Tout d'abord, ses matériaux reflètent les différentes influences géologiques en jeu sur le territoire. Brique, craie, pierre bleue, grès, silex et terre crue composent une palette aux multiples nuances. Ensuite, la mixité des pratiques agricoles traditionnelles (polyculture-élevage) a engendré un bâti rural aux formes variées : petites fermes herbagères à l'origine, complétées d'une grange et d'appentis, censes imposantes, fermes-brasseries, fermes d'abbayes... Enfin, la présence de nombreuses activités artisanales et pré-industrielles a laissé un patrimoine technique substantiel (moulins, vannes, brasseries, sucreries, ateliers et matériels liés aux carrières, maisons de tisserands...).

Le Plateau de Mormal accueille deux sites monumentaux : la ville fortifiée de Le Quesnoy et le site archéologique gallo-romain de Bavay. On dénombre également plusieurs châteaux. Enfin, il faut compter tout un petit patrimoine à la fois religieux et civil : oratoires, chapelles, fontaines, lavoirs...

C'est donc l'ensemble de ce patrimoine qui est à valoriser car, par ses multiples facettes, il est constitutif de l'identité du Plateau de Mormal.



Les problématiques paysagères



Sources : Fonds scannés © IGN 1:100 000™ (scan100®) / Entrées territoire : BD Cartho © IGN 1989 / Extensions urbaines actuelles : ENR/AADA 1998-99 / Extensions urbaines prévues : POS, MARNU (simplification ENR) / Peupleraies : ENR/AADA 1998-99 / Zones d'érosion : ENR 1999

Extensions urbaines

- actuelles (au 07/98)
- prévues par les documents d'urbanisme (POS, MARNU)

Peupleraies (identifiées sur les secteurs les plus concernés)

- d'âge avancé (plus de 15 ans)
- d'âge moyen (de 5 à 15 ans)
- d'âge jeune (de 0 à 5 ans)

Erosion des sols

- Zone touchée par l'érosion des sols
(la taille du cercle correspond à la taille de la zone)

Entrées de territoire

- Entrée de territoire à valoriser

- Communauté de communes du Pays Quercitain
- Communauté de communes des Vallées de l'Aunelle et de la Rhonelle
- Communauté de communes du Bavaisis

- Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois



0

5km

Quelles orientations paysagères ?

Ces orientations ont été déterminées à partir d'une analyse paysagère (travail de terrain, rencontres avec les différents acteurs locaux de développement, les techniciens, entretiens individuels avec chacun des élus du territoire). Elles découlent de la mise en évidence des problématiques paysagères, identifiées sur la carte de synthèse précédente.

Celles-ci, apportent des éléments d'information et d'aide à la décision, à intégrer dans la réflexion globale entreprise par le Contrat de Développement Rural «Plateau de Mormal».

Les propositions détaillées ci-après ne sont pas classées par priorité d'actions.

Lutter contre le recul du bocage

Le Plateau de Mormal constitue un territoire de transition entre les grandes cultures et les herbages. Le recul du bocage y est perçu, peut être plus qu'ailleurs, comme un appauvrissement du cadre de vie, une banalisation des paysages et une perte d'identité. S'il est vécu de façon aiguë par les habitants, ce phénomène n'est pas pour autant identifié de manière précise. Par conséquent, il est nécessaire de mesurer quantitativement et qualitativement l'état actuel du bocage, notamment par un relevé des secteurs les plus menacés. Cette première opération doit donner suite à un plan d'action qui, tout en tenant compte de la réalité socio-économique, permettra de maintenir une structure bocagère, participant ainsi au développement durable du territoire.

Maîtriser l'urbanisation

Proche de trois agglomérations importantes (Valenciennes, Maubeuge et Mons) et grâce à son cadre rural, le Plateau de Mormal constitue un secteur attractif. Depuis quelques années, la construction y connaît un essor significatif. Bien maîtrisée, cette urbanisation peut constituer un atout pour le développement du territoire. Mais il est nécessaire d'en prévenir, dès à présent, certains «risques», dont le principal est représenté par l'urbanisation linéaire. En établissant des «cordons urbains», celle-ci déstructure les noyaux villageois anciens, supprime les séquences espaces bâtis / espaces naturels ou agraires, et ferme les ouvertures paysagères. La maîtrise de l'urbanisation passe donc par une réflexion globale sur la réglementation du droit des sols, en matière d'urbanisme.

Atténuer les phénomènes d'érosion des sols

L'érosion des sols est un phénomène de dégradation des terres agricoles : sous l'action du ruissellement des eaux, la terre est arrachée d'un endroit pour être emportée vers un point situé en contrebas. La manifestation la plus dévastatrice de l'érosion est la coulée de boue. Si ce phénomène dépend de certains facteurs naturels, comme la qualité structurelle des sols, le bouleversement des pratiques agricoles y joue un rôle important, supprimant les éléments limitateurs du ruissellement érodant (talus, haies, fossés, pâtures sur versants...). En effet, depuis quelques années, certains secteurs sont régulièrement touchés par des coulées de boue et des ruissellements torrentiels. Les dégâts ainsi causés coûtent autant à la collectivité qu'aux agriculteurs eux-mêmes (perte de fertilité des sols). Il est nécessaire de travailler avec ces derniers, en menant des opérations pilotes sur les zones les plus touchées, pour ensuite généraliser la démarche.

Maîtriser le boisement des terres agricoles

Les boisements des terres agricoles touchent certains secteurs de plateaux, le peuplier étant l'essence majoritairement employée. Leur implantation se fait en «timbres-postes», provoquant peu à peu un mitage du territoire, dont les conséquences se traduisent, entre autres, dans le paysage (fermeture des horizons). Il ne s'agit pas de proscrire *a priori* ces boisements, mais de réfléchir à la maîtrise de leur implantation, par la mise en place éventuelle d'une réglementation de boisement. En outre, l'information et l'incitation à utiliser des essences diversifiées et à conduire les boisements de manière plus écologique sont à développer.

Valoriser les entrées de territoire

Les entrées routières du territoire correspondent non seulement aux voies d'accès au Plateau de Mormal, mais se confondent également avec des entrées du Parc naturel régional de l'Avesnois, voire avec des entrées de France. On le sait : la «première impression» est souvent décisive pour susciter l'envie de parcourir un territoire, d'y découvrir ses paysages, d'y faire halte. Une réflexion est donc à engager sur ce point, pour dégager une démarche commune de mise en valeur de ces entrées, par une signalétique appropriée, des plantations, des aires de stationnement et d'information...

Mieux connaître la gestion transfrontalière des terres agricoles

A la lisière Nord du territoire, frontalière avec la Belgique, des terres agricoles sont sujettes au rachat par des exploitants belges. Ces derniers y conduisent une agriculture intensive, apparemment peu soucieuse d'environnement. Ce phénomène semble peu à peu progresser vers le Sud. Il reste cependant difficile de l'estimer, objectivement, à sa juste valeur. Seule une coopération avec les autorités Belges, compétentes en la matière, permettra d'une part de mesurer réellement l'importance du phénomène, et d'autre part de mettre en place une gestion transfrontalière raisonnée des terres agricoles.



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc "Grange Dimière"
4, cour de l'Abbaye - Boîte Postale 3
59550 MAROLLES
Téléphone : 03 27 77 51 60

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Maison du Parc "Le Luron"
357 rue Notre Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
Téléphone : 03 27 19 19 70

Parc naturel régional Nord - Pas-de-Calais
AUDOMAROIS
Maison du Parc "Le Grand Vannage"
62510 ARGUES
Téléphone : 03 21 98 62 98

BOULONNAIS
Maison du Parc "Manoir du Hubbôis"
Le West - 62142 COLEMBERT
Téléphone : 03 21 83 35 79

Monts de Flandre et Val de Lys
Association de préfiguration
54/55 rue Nationale - Boîte Postale 73
59028 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 20 12 86 70



Partenaires financiers :



Partenaires techniques :

*Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Nord,
Contrat de développement rural Plateau de Mormal,
Conseil général du Nord.*



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc "Grange Dimière" 4 cour de l'Abbaye - Boîte Postale 3 59550 MAROILLES Téléphone : 03 27 77 51 60	
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Maison du Parc "Le Luron" 357 rue Notre Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX Téléphone : 03 27 19 19 70
Parc naturel régional Nord - Pas-de-Calais	AUDOMAROIS Maison du Parc "Le Grand Vannage" 62510 ARQUES Téléphone : 03 21 98 62 98
	BOULONNAIS Maison du Parc "Manoir du Huisbois" Le Wast - 62142 COLEMBERT Téléphone : 03 21 63 38 79
Monts de Flandre et Val de Lys	Association de préfiguration 54/58 rue Nationale - Boîte Postale 73 59028 LILLE CEDEX Téléphone : 03 20 12 86 70



Conception et conduite d'opération : 

Déjà parus :

Unité de la haie d'Avesnes : «*Les structures végétales dans le paysage*»
Entité de la Fagne de Solre-le-Château : «*Chemins ruraux et patrimoine*»